

Image not found or type unknown



Donation du vivant a un seul enfant

Par **snooker17**, le **08/11/2009** à **20:09**

Bonjour, rnvoila , ma mere a donne de son vivant une maison a mon frere tout en gardant l'usufruit , le probleme c'est qu'ils ont fraudé en sous-estimant la maison de moitié valeur réelle au moins 200000euro d'après les impôts , elle a été estimée à 105000euro , j'ai reçu un papier du notaire que je n'ai pas signé car je ne suis pas d'accord . Le problème je m'inquiète pour l'autre maison car elle veut la vendre et j'ai peur qu'elle ne rachète rien à la place car mon demi-frère a plusieurs appartements sur Paris et c'est la qu'elle veut aller . est-ce que j'ai des recours au niveau d'un notaire ou au niveau justice et est-ce que par rapport à la fraude (service des impôts prévenu) je suis en droit de demander ma part tout de suite ou bien l'obliger à me donner de son vivant l'autre maison merci